



---

# communiqué

---

Date **Le 10 mai 1994**  
Pour publication

N° 95

## MM. MACLAREN ET MARTIN ANNONCENT QUE L'AFRIQUE DU SUD BÉNÉFICIERA DU TARIF DE PRÉFÉRENCE GÉNÉRAL

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, et le ministre des Finances, l'honorable Paul Martin, ont annoncé aujourd'hui que le Canada accordera le traitement du Tarif de préférence général (TPG) aux importations en provenance de l'Afrique du Sud.

«Les résultats encourageants des élections multipartites et l'investiture, aujourd'hui, du président Nelson Mandela nous permettront de renforcer davantage nos relations commerciales bilatérales avec le gouvernement sud-africain démocratiquement élu, a déclaré M. MacLaren. L'octroi du régime du TPG démontre notre engagement à renforcer les liens économiques et commerciaux avec les Sud-Africains.»

«L'octroi du TPG à l'Afrique du Sud favorisera l'intégration de ce pays à une économie internationale ouverte, a déclaré M. Martin. Cette initiative, en plus d'aider l'Afrique du Sud à accroître ses exportations, pourra aussi aider les fabricants canadiens à trouver de nouveaux débouchés.»

Le TPG est un système de préférences tarifaires pour les importations en provenance des pays en développement et des économies en transition. Initialement introduit en 1974, le TPG s'inscrit dans le cadre de l'effort international des pays industrialisés pour aider les pays en développement à accroître leurs exportations et pour favoriser ainsi leur développement économique.

Comme l'application du TPG réduit d'au moins 33 p. 100 le taux de droit payé sur les importations en provenance de l'Afrique du Sud, la mesure devrait rendre les produits sud-africains plus concurrentiels et contribuer ainsi au développement économique de l'Afrique du Sud.

Outre l'octroi du TPG, le Canada a déjà pris un certain nombre de mesures pour normaliser ses relations commerciales avec l'Afrique du Sud. Les programmes de soutien commercial du gouvernement canadien sont maintenant offerts aux sociétés qui souhaitent faire des affaires avec l'Afrique du Sud. De plus, ces sociétés peuvent maintenant se prévaloir des facilités de financement et d'assurance à l'exportation de la Société pour l'expansion des exportations. M. MacLaren a aussi dirigé, en janvier dernier, une délégation commerciale de gens d'affaires canadiens qui tentent de rétablir les liens avec leurs homologues de la nouvelle Afrique du Sud. Le ministre a également profité de sa visite pour inaugurer officiellement le bureau commercial du Canada dans ce pays.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874

ou avec :

Patricia Close  
Ministère des Finances  
(613) 992-6881